

DECRET N° 84- 341 du 4 Septembre 1984

chargeant le Camarade Soule DANKORO,
Ministre du Commerce, de l'Artisanat et
du Tourisme de l'intérim du Camarade
Frédéric AFFO, Ministre des Affaires
Etrangères et de la Coopération pour
compter du 3 Septembre 1984.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation
de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et
les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée,
- VU le décret N° 84-322 du 3 Août 1984 portant composition du
Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent,
- VU Le Décret N° 84-337 du 31 Août 1984 chargeant le Camarade
Romain VILON-GUEZO, Président du Comité Permanent de l'Assem-
blée Nationale Révolutionnaire de l'intérim du Président de
la République pour compter du 1er Septembre 1984

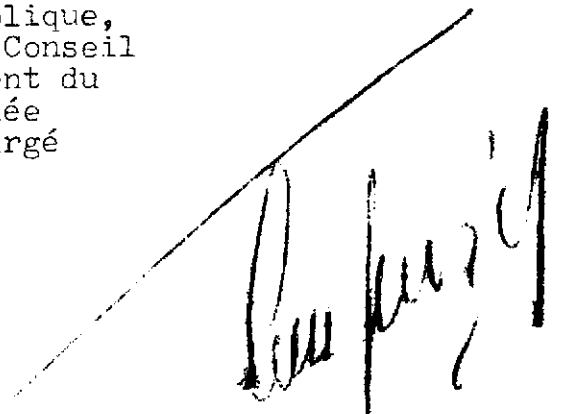
D E C R E T E :

Article 1er.- Pour compter du 3 Septembre 1984, le Camarade Soulé
DANKORO, Ministre du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme est
chargé de l'intérim du Ministre des Affaires Etrangères et de la
Coopération pendant l'absence du Camarade Frédéric AFFO.

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 4 Septembre 1984

pour le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National, le Président du
Comité Permanent de l'Assemblée
Nationale Révolutionnaire chargé
de l'intérim,



Romain VILON-GUEZO

Ampliations : PR 6 CC/PRPB 4 CP/ANR 4 CPC 6 SPD 2 SGCEN 4 PPC 2
MAEC-MCAT 6 AUTRES MINISTRES 13 DPE-DLC-INSAE 6 ICE 4 BN-DAN 4
DCCT-ONEPI-GDE CHANC. 3 UNB-FASJEP 4 BCP 1 PREFETS 6 JORPB 1.-